

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 346/2014
Date: 12 mars 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 650672
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2013 de la Haute école spécialisée bernoise (HESB). Proposition

1. Objet

Les tâches et les objectifs de la Haute école spécialisée bernoise (HESB) et les consignes qu'elle doit observer sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB) ainsi que dans le mandat de prestations du Conseil-exécutif du 19 décembre 2012 confié à la Haute école spécialisée bernoise pour les années 2013 à 2016 (ACE 1851/2012).

Le Conseil-exécutif constate à l'attention du Grand Conseil que le rapport de gestion 2013 de la HESB ne fait état d'aucun écart sensible par rapport aux tâches, objectifs et consignes prescrits. A l'avenir, la HESB devra s'efforcer de réduire encore les coûts par place d'études pour se rapprocher de la moyenne suisse dans ce domaine.

- Durant l'année d'études 2012-2013, les hautes écoles spécialisées de Suisse (sans les hautes écoles pédagogiques) accueillaient 67 000 étudiants et étudiantes selon l'Office fédéral de la statistique, soit 4,8 pour cent de plus que l'année précédente. La HESB compte presque 6 800 immatriculations (dont environ 6 300 étudiants et étudiantes en bachelor ou en master et 500 en formation continue). Dix pour cent de tous les étudiants et étudiantes des hautes écoles spécialisées suisses sont inscrits à la HESB.
- Environ 2 000 étudiants et étudiantes ont commencé à l'automne 2013 à la HESB un cursus de bachelor ou de master. La HESB propose une offre vaste et attrayante, forte de 28 filières de bachelor et 21 de master.
- Le nombre d'étudiants et étudiantes d'autres cantons inscrits en bachelor ou en master à la HESB a augmenté de 5 pour cent (2 638 étudiants et étudiantes au semestre d'automne 2013-2014). Le bilan de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées présente, pour le canton de Berne, un solde positif d'environ 1,5 million de francs.
- Les effectifs d'étudiants et étudiantes à la HESB ont connu en 2013 une évolution similaire à celle de l'année précédente. Seule la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) a affiché un recul (-2 %). Les deux départements Architecture, bois et génie civil (ABG) et Technique et informatique (TI) et la Haute



école d'arts de Berne (HEAB) présentent une légère augmentation (+1 %). La croissance de 9 pour cent du nombre d'étudiants et étudiantes dans le plus grand département, Gestion, santé, travail social, se traduit par un effectif total d'étudiants et étudiantes immatriculés à la HESB supérieur d'environ 4 pour cent à celui de l'année précédente (comparaison établie en équivalents plein temps).

- En 2012, les coûts par place d'études dans l'ensemble de la HESB dépassaient la moyenne suisse de 14 pour cent. Si l'écart des coûts moyens par rapport à la référence est pondéré selon le nombre d'étudiants et étudiantes par domaine ou division, il atteint environ 7 pour cent.
- Des préparatifs intensifs ont été menés en 2013 pour le projet global de Campus Biel/Bienne (CBB). La première phase s'est achevée avec succès par l'adoption du plan d'exploitation. Parallèlement, suite est donnée au mandat prévoyant que la concentration des autres sites actuels de la HESB à Berne et à Berthoud soit examinée de manière approfondie. La prochaine décision importante est attendue pour l'été 2014, lorsque le crédit d'étude de projet figurera à l'ordre du jour du Grand Conseil.
- Le 1^{er} janvier 2014 marquait le passage au système de subventionnement. Des modifications de grande ampleur découlent de l'introduction du nouveau système de finances et de ressources en personnel SAP, qui a pu être préparée dans les délais avec la Haute école pédagogique germanophone de Berne sous le nom de projet Esap. La dissociation des hautes écoles des processus financiers du canton a également entraîné l'introduction de nouvelles normes de présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Le passage au système de subventionnement s'accompagne d'une modification de la loi et d'une révision partielle de l'ordonnance sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB et OHESB), précisément dans le domaine du pilotage et du financement.
- Mettant en œuvre sa nouvelle stratégie de marque, la HESB s'est dotée en 2013 d'un nouveau logo. L'introduction de la nouvelle identité visuelle se fait graduellement durant une période transitoire de deux ans. La campagne est réalisée dans le cadre du budget existant et vise notamment à contrer la présence croissante d'autres hautes écoles spécialisées dans le bassin de recrutement de la HESB.
- La HEAB célébrait ses dix ans durant l'année sous revue et a marqué sa présence tout au long de l'année à Berne et à Bienne à travers des manifestations culturelles. En 2013 pour la première fois, une doctorante encadrée par la HEAB a soumis sa thèse. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la Graduate School of the Arts, exploitée conjointement avec l'Université de Berne.
- La direction de la HESB a connu d'importants changements au sein du personnel dus à plusieurs départs à la retraite. Herbert Binggeli a pris ses nouvelles fonctions de recteur le 1^{er} juin 2013. Magdalena Schindler Stokar dirige la HAFL depuis le 1^{er} mai 2013 tandis que le département ABG a pour directeur René Graf depuis le 1^{er} août 2013.
- Dans le cadre de l'examen des offres et des structures, le Grand Conseil a adopté des allègements budgétaires qui se traduiront pour la HESB par une diminution des recettes à hauteur de 1,7 million de francs en 2014 et de 6,7 millions de francs dès 2017. Les trois mesures décidées concernent la mission centrale d'enseignement et de recherche de la HESB, avec une réduction de 10 pour cent des coûts moyens et la sup-

pression de projets de recherche. En outre, les contributions des cantons romands doivent être augmentées.

- La part que représente la contribution financière du canton (hors investissements dans la construction) dans le total des charges de la HESB est en recul depuis quelques années mais s'élevait encore à 38 pour cent en 2013. Pour se financer, la HESB compte par ailleurs notamment sur les subventions fédérales, sur les contributions versées par les autres cantons pour leurs étudiantes et étudiants inscrits dans ses filières ainsi que sur les moyens de tiers.

La séance de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la HESB a eu lieu le 19 septembre 2013. La Direction de l'instruction publique a constaté que la HESB remplissait entièrement et en fournissant une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la HESB le 29 janvier 2014.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB)
- Chiffre 4 de l'arrêté du Conseil-exécutif n° 0890 du 26 juin 2013 (« Jahresabschluss und Geschäftsberichtsprozess 2013: Terminplanung »)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2013 de la Haute école spécialisée bernoise.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique